

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2732

4 octobre 2014

SOMMAIRE

Andersen & Sorensen S.à r.l.	131112	Concept Thermic	131092
Anglo American Capital Luxembourg ..	131110	Concorde Partners SICAV	131097
Aver Associates Luxembourg	131129	Coop Management S.A.	131093
Aviemore Topco S.à r.l.	131100	Coramo Invest S.A.	131097
Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF	131114	CORPUS SIREO Investment Residential No. 21 S.à r.l.	131092
Aviva Investors European Renewable Energy S.A.	131114	CORPUS SIREO Investment Residential No. 23 S.à r.l.	131094
Belair Development S.A.	131131	Cott Luxembourg	131098
Börse Frankfurt Zertifikate Holding S.A.	131134	CP Consulting S.à r.l.	131096
CaCh	131090	Credit Suisse Securities (Luxembourg) S.à r.l.	131091
Café Sportif Rodange s.à r.l.	131098	Cristal Lux Services S.A.	131097
Californian S.A.	131095	Cuprum GP Limited	131098
Capital International Portfolios	131095	Curamur	131091
Carcontact s.à r.l.	131096	Darwin Holdings Sàrl	131097
CCP III DK Germany Holding S.à r.l.	131090	Data Graphic SA	131099
CCP III German Logistics S.à r.l.	131095	DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.	131094
CCP III UK Shopping S.à r.l.	131091	Del Monte Fresh Produce S.à r.l.	131099
CD Conseil S.à r.l.	131090	De Longhi Benelux S.A.	131128
Central-Parts S.A.	131094	Deplasse Counsellors S.A.	131136
CEP III First Finance S.à r.l.	131092	DH K S.à r.l.	131095
CEP III First Global Holding S.à r.l.	131093	Divisadero Investors S.à r.l.	131090
Ceraminvest S.A.	131094	D&M Services S.à r.l.	131094
CERE II F Co-invest S.à r.l.	131093	D.N. International s.à r.l.	131092
Chateaudun Investment S.à r.l.	131093	Docler S.à r.l.	131097
Chestnut 4 S.à r.l.	131091	Dreamstar	131091
Chestnut 5 S.à r.l.	131095	Dundeal (International) 19 S.à r.l.	131096
Chestnut Colonial Drive S.à r.l.	131090	European Real Estate Opportunities Fund	131136
Coface Services Luxembourg	131096	GW Invest S.A.	131098
Coller International Partners VI Luxembourg	131093	Masai 91 S.A.	131099
Compagnie Financière Ottomane S.A. ..	131092	Mima Films S.à r.l.	131099
Concept-Tech S.A.	131096	Office Portfolio Minerva II Sàrl	131134

CaCh, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 56.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118048/10.

(140135934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Chestnut Colonial Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.560.

Les comptes annuels de la société Chestnut Colonial Drive S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118051/10.

(140137044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CCP III DK Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.562,50.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 161.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118092/10.

(140136450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CD Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.512.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.755.

L'adresse de Madame Catherine DUPASQUIER est désormais sise au 2D rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg.

Luxembourg, 28 juillet 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014118096/13.

(140136341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Divisadero Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 174.053.

Les comptes annuels du 7 décembre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118161/11.

(140136571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Curamur, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 139.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2014118137/11.

(140137006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Dreamstar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 176.647.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014118166/13.

(140136563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Chestnut 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.558.

Les comptes annuels de la société Chestnut 4 S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118053/10.

(140137039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Credit Suisse Securities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Fabrice Mas / Robert Grégory Archbold.

Référence de publication: 2014118072/10.

(140136429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CCP III UK Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.550,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 161.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118095/10.

(140136446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CEP III First Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.015.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

CEP III First Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014118103/12.

(140135855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Compagnie Financière Ottomane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.561.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/06/2014.

Y. JUCHEM.

Référence de publication: 2014118113/10.

(140136208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Concept Thermic, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 169.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 juillet 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014118115/13.

(140136499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118124/10.

(140135826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

D.N. International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8D, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118142/9.

(140136765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Chateaudun Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 124.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.

Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014118108/13.

(140136932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CERE II F Co-invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.641.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118106/10.

(140136478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Coller International Partners VI Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 168.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118112/9.

(140136992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Coop Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 17, rue Dr Herr.
R.C.S. Luxembourg B 99.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118122/10.

(140136895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CEP III First Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.905.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

CEP III First Global Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014118104/12.

(140135854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Central-Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 51, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 101.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118101/9.

(140136526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Ceraminvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.177.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014118105/10.

(140135649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

D&M Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 53.832.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014118144/13.

(140136467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118126/10.

(140135795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 570.173,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

L'adresse de l'associé Gilbert J. Roberts a changé et se trouve à présent au 1932 Geary Drive, CA 95 404 Santa Rosa, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118147/12.

(140136268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Chestnut 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.038.

Les comptes annuels de la société Chestnut 5 S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118054/10.

(140137040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Californian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 21.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014118079/13.

(140135654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.271.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118081/9.

(140136424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CCP III German Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.590,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118093/10.

(140136451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

DH K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 365.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.642.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 juin 2014, sous la référence L140103222 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118187/12.

(140136792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Coface Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118060/10.

(140135932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Carcontact s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 96.490.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118085/9.

(140136535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Concept-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9BIS, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 177.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 28 juillet 2014

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société ACCOUNTIS, par la société anonyme THE CLOVER, dont le siège social est sis à Rue d'Arlon, 6 à L-8399 Windhof, pour une durée de un an, et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31.12.2014.

Sa mission consistera donc dans la revue des comptes annuels au 31.12.2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014118117/14.

(140136644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CP Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 166.468.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118130/10.

(140135879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Dundead (International) 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 174.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundead (International) 19 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014118172/11.

(140136989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Coramo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.
R.C.S. Luxembourg B 188.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 juillet 2014.
Référence de publication: 2014118063/10.
(140136887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Cristal Lux Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg, Le Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 150.903.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.
Référence de publication: 2014118131/10.
(140136001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 143.506.

Il est à noter la démission de Créon Consult S.A., représentée par Monsieur Jean-Paul VANQUAETHEN et la démission de Monsieur Marc-André BECHET de leur poste d'administrateur de la Société, respectivement avec effet au 6 juin 2014 et 10 juillet 2014.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.
Pour CONCORDE PARTNERS SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014118118/14.
(140135839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Darwin Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 46.410,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 163.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Value Partners S.A.
Référence de publication: 2014118145/10.
(140136593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Docler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Docler S.à r.l.
Référence de publication: 2014118163/10.
(140136030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Cott Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.536.337,84.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.397.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118069/10.

(140136488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Cuprum GP Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.554.584,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118074/10.

(140136463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Café Sportif Rodange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4815 Rodange, 55, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 21.696.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118078/9.

(140135678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

GW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 149.370.

L'an deux mille quatorze, le 28 juillet,

L'actionnaire unique décide en date du 17 juillet 2014 la nomination aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat de:

- Monsieur Wouter Albert Alice DE GROOT, entrepreneur, né le 28 juillet 1970 à Zottegem (Belgique), résidant à B-9255 Bougenhout (Belgique), au 49 Madekenstraat;

Les mandats d'administrateur ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'actionnaire unique décide en date du 17 juillet 2014 la révocation, avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de Monsieur Léon Antoine Marie Joseph HUYBEN, entrepreneur, né le 18 juillet 1953 à Cadier en Keer (Belgique), résidant professionnellement à NL-6241 BC Bunde, au 12 Lindelaan (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 30 juillet 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Référence de publication: 2014118392/22.

(140136651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Del Monte Fresh Produce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.098.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de l'associé unique de la Société, Del Monte Luxembourg SARL, a décidé, en date du 18 juillet 2014, de transférer son siège social au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 18 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Del Monte Fresh Produce S.à r.l.

Référence de publication: 2014118149/14.

(140135887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Data Graphic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.166.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014118178/11.

(140136032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Mima Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.153.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118611/10.

(140135931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Masai 91 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 173.356.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 20 juin 2014 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Joseph HENRIOT, Administrateur A

Noël DIDIER, Administrateur B

JALYNE S.A., Administrateur B, représentée par Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Copie conforme

J. HENRIOT / JALYNE S.A.

- / Signature

Président + Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014118591/22.

(140136877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Aviemore Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.120.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

OCM Aviemore Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred sterling pounds (GBP 12,500.-) with registered at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Maître Stephan Weling, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 July 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Aviemore Topco S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance – Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
OCM Aviemore Holdco S.à r.l.	GBP 12,500.-	1,250,000	GBP 12,500.-
Total:	GBP 12,500.-	1,250,000	GBP 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

131105

Shareholders resolutions
First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at six (6) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 16, rue J. B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Mr Alexander MACKENZIE, company manager, born on June 21, 1984 in Vancouver, Canada, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and
- Mr Manish DESAI, company manager, born on February 14, 1979 in Ndola, Zambia, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

OCM Aviemore Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Stephan Weling, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Aviemore Topco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny sterling (GBP 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence – Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
OCM Avimore Holdco S.à r.l.	GBP 12.500,-	1.250.000	GBP 12.500,-
Total:	GBP 12.500,-	1.250.000	GBP 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à six (6) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Monsieur Szymon DEC, administrateur de société, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Figen EREN, administrateur de société, née le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de société, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Hollande, ayant son adresse au 16, rue J. B. Fresez à L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Alexander MACKENZIE, administrateur de société, né le 21 juin 1984 à Vancouver, Canada, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge à Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
- Monsieur Manish DESAI, administrateur de société, né le 14 février 1979 à Ndola, Zambie, résidant professionnellement au 333 S. Grand Avenue, 28^e étage à Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Weling, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2014. REM/2014/1703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014120995/576.

(140140067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies House under number 5501205, acting through its Luxembourg branch «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.770,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 June 2014,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above, is the sole shareholder of "ANGLO AMERICAN CAPITAL LUXEMBOURG" (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 25 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2894 of November 26th 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.341.

The articles of the Company have been amended several times and most recently by a deed of the undersigned notary dated May 8, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year end of the Company from 30 September to 31 December so that the financial year will henceforth start on the 1st of January of each year and end on the 31st of December of the same year.

Consequently, the current financial year that started on the 1 October 2013 will end on the 30 September 2014 and the next financial year will begin on the 1 October 2014 and end on the 31 December 2014. Thereafter, the financial year of the Company will begin on the 1 January of each year and end on the 31 December of the same year.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 16.1 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **16.1.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year")."

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société établie et régie sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 5501205, agissant par sa branche luxembourgeoise «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» avec siège social au 48, rue de Bragance à L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 164.770,

ici représentée par Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration donnée le 26 June 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique de "ANGLO AMERICAN CAPITAL LUXEMBOURG" (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg section B numéro 164.341, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2894 en date du 26 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 8 May 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la fin de l'année sociale de la Société du 30 septembre au 31 décembre de sorte que l'exercice social commencera désormais le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

En conséquence, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} octobre 2013 se terminera le 30 septembre 2014. La prochaine année sociale commencera le 1^{er} octobre 2014 pour terminer le 31 décembre 2014 et ensuite l'année sociale commencera le 1^{er} janvier de chaque année pour terminer le 31 décembre de la même année.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 16.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **16.1.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelle forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juillet 2014. REM/2014/1405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121030/96.

(140139000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Andersen & Sorensen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 189.066.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtswohnsitz zu Rambruch, handelnd in Vertretung des verhinderten Notars Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen, welcher Letztgenannter Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Daniel Nygaard ANDERSEN, Managing Partner, geboren zu Arhus (Dänemark) am 11. Mai 1990, wohnhaft zu L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

2.- Herr Anders Hedeby SORENSEN, Managing Partner, geboren zu Lindeball Sogn (Dänemark) am 17. Juli 1990, wohnhaft zu DK-7184 Vandel, Astvej 39A,

hier vertreten durch Herrn Daniel Nygaard ANDERSEN, vorbenannt sub 1.-, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 29. Juni 2014.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die KompONENTEN ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Die vorgenannten KompONENTEN gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Import und Export, Kauf und Verkauf von skandinavischen Gütern.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen, industriellen Operationen, Geschäfte und Tätigkeiten mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „ANDERSEN & SORENSEN s. à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (€ 12.600.-) eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Anteile von je EINHUNDERT EURO (€ 100.-).

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können nur an Drittpersonen übertragen werden mit der Zustimmung der Versammlung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von den Gesellschaftern ernannt werden.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Am Ende jeden Geschäftsjahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss in der gesetzlich vorgeschriebenen Form.

Art. 15. Der nach den gesetzlichen Bestimmungen ermittelte Überschuss der Erträge über die Aufwendungen stellt den Gewinn des Jahres dar. Mindestens fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durchgeführt von einem oder mehreren Liquidatoren, ernannt durch die Gesellschafterversammlung, welche auch deren Befugnisse und Bezüge festlegt.

Art. 17. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile wie folgt zu zeichnen:

1) Herr Daniel Nygaard ANDERSEN, vorgenannt, dreiundsechzig Anteile	63
2) Herr Anders Hedeby SORENSEN, vorgenannt, dreiundsechzig Anteile	63
Total: einhundertsechszwanzig Anteile	126

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Geld eingezahlt, so daß ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendsechshundert Euro (€ 12.600.-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren in irgenwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr eintausend Euro (€ 1.000.-) abgeschätzt.

Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Herr Daniel Nygaard ANDERSEN, vorbenannt, wird zum alleinigen Geschäftsführer, auf eine unbestimmte Dauer, ernannt.

Zweiter Beschluss:

Die Gesellschaft wird rechtmäßig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Dritter Beschluss:

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-2124 Luxemburg, 10, rue des Maraîchers.

Der unterzeichnete Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass vor jeglicher kommerzieller Aktivität, die soeben gegründete Gesellschaft im Besitz einer gültigen und vorschriftsmäßigen Handlungsmächtigung zur Ausübung ihres Gesellschaftszweckes sein muss, was ausdrücklich durch die Erschienenen anerkannt wurde.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Niederkerschen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an dem Erschienenen hat derselbe gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: ANDERSEN, MEYERS.

Enregistré à Capellen, le 17 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt.

Niederkerschen, den 1. August 2014.

Référence de publication: 2014121027/104.

(140138833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Aviva Investors European Renewable Energy S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF).

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 161.875.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty second day of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Aviva Investors European Renewable Fund SICAV FIS", a société anonyme, SICAV- FIS having its registered office at L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 161875, incorporated by deed dated on 22 June 2011 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1582 on 15 July 2011.

The meeting is presided by Flora Gibert, employee with professional address in Luxembourg.

The chairperson appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Irina Heintel with professional address in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the legal form and status of the Fund as to change it from SICAV-SIF subject to the Law of 13 February 2007 into a société anonyme subject to the Law of 10 August 1915;
2. To restate the amount of issued shares;
3. To restate subsequently the Articles of Incorporation of the Fund;
4. To request the undersigned notary to record the resolutions resulting from the above agenda

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the legal status of the Company so that it will no longer be a SICAV-FIS governed by the Law of 13 February 2007, but will be a société anonyme subject to the Law of 10 August 1915.

The meeting acknowledges that since the incorporation of the Company the capital of the Fund has been increased up to an amount of EUR 26,250,000.- and that 25,261,042.891 shares have been issued.

A report issued by RBC Investor Services Bank being the custodian and transfer agent of the Fund attached hereto concludes that the capital of the Company is set at twenty six million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 26,250,000.-).

Second resolution:

The meeting decides to restate the amount of shares issued since the incorporation of the Company and set them at twenty six million two hundred and fifty thousand (26,250,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution:

The meeting decides to fully restate the articles of association to be read as follows: to establish (the "Company").

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Aviva Investors European Renewable Energy S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is to purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investment in Renewable Energy within the European Economic Area and Switzerland.

Furthermore the Company may acquire ownership interests in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and

financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may take any measures and carry out any commercial, industrial, financial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The subscribed capital of the Company is set at twenty six million two hundred fifty thousand Euro (EUR 26,250,000.-) divided into twenty six million two hundred and fifty thousand (26,250,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote. The Company will recognize only one holder of each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relationship to the Company.

The shares will be in the form of registered shares only.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine

the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the annual general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next relevant general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) directors or by the sole signature of any person to whom such signatory power is delegated by the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Director's Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more

in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders regardless of the Shares they hold. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg, at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in May of each year at 11:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper (“formulaire”) which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors’ report and the notice of the annual general meeting will be sent to the Shareholders and/or published and made available not less than fifteen (15) days prior to each annual general meeting. The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by

carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Interim distributions may, at the discretion of the Board of Directors, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out of the net assets of the Company.

The distributions declared will normally be paid in Euro and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution monies into currency of their payment. Stock distributions may be declared.

The general meeting of the Shareholders can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze le vingt-deux juillet,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Aviva Investors European Renewable Fund SICAV FIS", ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 161875, constituée suivant acte reçu le 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1582 du 15 juillet 2011

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Irina Heintel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de changer le statut légal de la société qui ne sera plus une SICAV- FIS soumise à la loi du 13 février 2007, mais une société anonyme de participation financière soumise à la loi du 10 août 1915.

2.- Modification du nombre et de la valeur des actions.

3.- Refonte subséquente des statuts

4.- Pouvoir au Notaire d'enregistrer ces modifications.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide que la société ne sera désormais plus une SICAV-FIS, soumise à la loi du 13 février 2007 mais une simple société anonyme de participation financière soumise à la loi du 10 août 1915

L'assemblée reconnaît que depuis la date de constitution de la société le capital du Fonds a été augmenté à un montant de EUR 26.250.000,- et que 25.261.042,891 actions ont été émises.

Il résulte d'un certificat de RBC Investor Services Bank en tant que garant et agent de transfert du Fonds qui demeurera annexé aux présentes que le capital de la société est fixé à vingt-six millions deux cent cinquante mille Euros.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions en circulation afin de le porter à vingt-six millions deux cent cinquante mille actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée
Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Aviva Investors European Renewable Energy S.A.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements dans les énergies renouvelables au sein de la zone économique européenne et en Suisse.

En outre, la Société peut acquérir des participations au Luxembourg et à l'étranger, dans toute société et entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, acquisition et échange ou toute autre manière toutes actions, ou titres de toute nature, y compris des obligations, débetures, certificats de dépôt et autre instrument de dette, et plus généralement toutes sécurités et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets ou autre droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter par tout moyen, sauf par le biais d'une offre publique. Elle peut émettre, par le biais de placement privés uniquement, des titres, obligations et débetures et toute forme de dette ou autre sécurité de dette. La Société peut prêter des fonds, y compris les montants de tous emprunts et/ou émission de sécurités de dette à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également donner des garanties et constituer une sûreté réelle en garantie en faveur de tiers afin de sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés, qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également hypothéquer, mettre en gage, transférer ou grever tout ou partie de ses biens. La Société peut généralement recourir à toute technique et utiliser tout instrument liés à ses investissements désignés afin de protéger la Société contre des risques d'endettement, de fluctuation de devise monétaire, de fluctuation de taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital souscrit de la Société est fixé vingt-six millions deux cent cinquante mille euros (EUR 26.250.000,-) divisé en vingt-six millions deux cent cinquante mille (256.250.000) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

La Société peut, dans la mesure autorisée par la loi, racheter ses actions. Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix. La Société reconnaîtra uniquement un détenteur de chaque action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits et obligations inhérents à cette action jusqu'à ce qu'une personne soit nommée seule détentrice.

Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires pertinente, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle le pouvoir de signature correspondant aurait été délégué par le Conseil d'Administration..

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses résolutions sont contraignantes à l'encontre de tous les Actionnaires, peu importe le nombre d'Actions qu'ils

détiennent. Elle doit être investie des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, de mettre en oeuvre ou de ratifier les actes liés aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, en conformité avec les Lois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou à toute autre place dans le Grand-Duché du Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'assemblée générale le troisième mardi du mois de mai de chaque année, à 11h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires peut se tenir ailleurs si la décision absolue et définitive du Conseil d'Administration le requiert.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes de la Société sont exprimés en Euro. Les comptes annuels, y compris les comptes hors bilan, les comptes de résultat et de bilan, le rapport des administrateurs et la convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront envoyés aux Actionnaires et/ou publiés et rendus disponibles au moins quinze (15) jours avant chaque assemblée générale annuelle.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Les distributions peuvent, à la discrétion du Conseil d'Administration, être déclarées en vertu des conditions fixées par les Lois, et versées moins les actifs nets de la Société.

Les distributions déclarées seront normalement payées en Euro et peuvent être payées aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer le taux d'échange applicable à la conversion de fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions de marché doivent être déclarées.

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider d'allouer les profits et réserves distribuables à l'amortissement du capital, sans réduction du capital social.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, I. HEINTEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34618. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014120998/767.

(140139938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

De Longhi Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.384.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par une assemblée générale de la Société, tenue à Luxembourg en date du 23 juillet 2014, ce qui suit:

1) que l'assemblée a décidé de remplacer les administrateurs Madame Gabriele SCHNEIDER et Monsieur Nicolas SCHAEFFER;

2) que l'assemblée a décidé de nommer en lieu et place des deux administrateurs sortants:

Monsieur Bart QUISPTEL, né le 27 mai 1967 à NIJMEGEN, de nationalité néerlandaise, employé et directeur, demeurant à Breekkers 49a, NL-5236 WN EMPEL (Pays-Bas).

et

Monsieur Nigel WAINWRIGHT, né le 2 mai 1962 à BOGNOR REGIS, de nationalité britannique, employé et directeur, demeurant à Highstanding, 15 West Close, Middleton on Sea, West Sussex P022 7RP.

3) que l'assemblée a décidé de laisser le nombre des administrateurs fixé à 3 et celui du commissaire aux comptes à 1;

4) que l'assemblée a re-nommé comme administrateur, pour un nouveau terme de mandat, Monsieur Claude GEIBEN, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve;

5) que l'assemblée a re-nommé comme commissaire aux comptes, pour un nouveau terme de mandat, la société anonyme d'expertise comptable SCHAEFFER & PARTNERS S.A., établie et avec siège social à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.105;

6) que l'assemblée a décidé de fixer les termes des mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes, de manière à ce qu'ils se terminent immédiatement à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour DE LONGHI BENELUX S.A.

Claude GEIBEN

Par mandat spécial

Référence de publication: 2014118183/33.

(140136330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Aver Associates Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.420.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-TROIS JUILLET.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73420, constituée sous la dénomination de BELGOTRUST S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 décembre 1999 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 du 28 février 2000 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capelle, en date du 21 décembre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 450 du 9 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Koen LOZIE, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Koen LOZIE prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de transférer le siège social de la société de L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, au 61, Grand-Rue, à L-8510 Redange-sur-Attert.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Décision de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

« **Art. 4.** The object of the company is the provision of company and other management services, financial planning and trustee services, and the engagement in property, financial, industrial, commercial or civil deals which are directly or indirectly in connection to its object or which can make the expansion or the development of its object easier.

The Company may put directors at the disposal of third party companies and may accept director mandates for the benefit of third party companies.

The company may, as well, take participations interests, in whatsoever form in either Luxembourg or foreign companies and any other forms of investments, acquisition by way of purchase, subscription or otherwise and transfer by sale, exchange or otherwise all types of transferable securities, bonds, debts or otherwise values of all sorts, and engage in the management, control and development of such interests.

In general, the company may take any measures of control, supervision and carry out any operations, which it deems to be useful to the accomplishment of its object and purpose

The company may also carry out any commercial, industrial, financial, civil and other operation concerning all kind of movable or immovable assets or rights, tangible or intangible, on its behalf or on behalf of third parties, in Luxembourg and abroad.»

Dans sa version française:

« **Art. 4.** L'objet de la société est la fourniture de services de gestion, planification financière, services de fiduciaire ainsi que l'engagement dans des transactions de propriété et des transactions financières, industrielles, commerciales ou civiles lesquelles sont directement ou indirectement liées à l'objet social ou en facilitent le développement.

La société peut mettre des administrateurs à disposition d'autres sociétés et peut accepter des mandats d'administrateur au profit d'autres sociétés.

La société peut prendre des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que toute autre forme d'investissement ou acquisition, par voie d'achat, souscription ou tout autre moyen et céder par vente, échange ou tout autre moyen toute forme de valeurs mobilières, obligations, dettes ou autre valeurs de toute sorte et s'engager dans la gestion, le contrôle et le développement de telles valeurs.

De manière générale, la société pourra prendre toute mesure de contrôle, supervision et mener à bien toutes opérations jugées utiles pour l'accomplissement de l'objet social.

La société pourra aussi mener à bien toute opération commerciale, industrielle, financière, civile et autre concernant toute sorte de valeurs ou droits, mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, en son nom et pour son compte ou au nom et pour le compte de tiers, au Luxembourg tant qu'à l'étranger.»

4. Divers.

II) Les actionnaires de la Société présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de cette liste de présence que la totalité des actions représentant l'entière du capital de la Société sont représentées à la présente assemblée.

IV) La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, au 61, Grand-Rue, à L-8510 Redange-sur-Attert.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

« **Art. 2. 1st paragraph.** The registered Office of the company is fixed in Redange-sur-Attert.»

Dans sa version française:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Redange-sur-Attert.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

« **Art. 4.** The object of the company is the provision of company and other management services, financial planning and trustee services, and the engagement in property, financial, industrial, commercial or civil deals which are directly or indirectly in connection to its object or which can make the expansion or the development of its object easier.

The Company may put directors at the disposal of third party companies and may accept director mandates for the benefit of third party companies.

The company may, as well, take participations interests, in whatsoever form in either Luxembourg or foreign companies and any other forms of investments, acquisition by way of purchase, subscription or otherwise and transfer by sale, exchange or otherwise all types of transferable securities, bonds, debts or otherwise values of all sorts, and engage in the management, control and development of such interests.

In general, the company may take any measures of control, supervision and carry out any operations, which it deems to be useful to the accomplishment of its object and purpose

The company may also carry out any commercial, industrial, financial, civil and other operation concerning all kind of movable or immovable assets or rights, tangible or intangible, on its behalf or on behalf of third parties, in Luxembourg and abroad.»

Dans sa version française:

« **Art. 4.** L'objet de la société est la fourniture de services de gestion, planification financière, services de fiduciaire ainsi que l'engagement dans des transactions de propriété et des transactions financières, industrielles, commerciales ou civiles lesquelles sont directement ou indirectement liées à l'objet social ou en facilitent le développement.

La société peut mettre des administrateurs à disposition d'autres sociétés et peut accepter des mandats d'administrateur au profit d'autres sociétés.

La société peut prendre des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que toute autre forme d'investissement ou acquisition, par voie d'achat, souscription ou tout autre moyen et céder par vente, échange ou tout autre moyen toute forme de valeurs mobilières, obligations, dettes ou autre valeurs de toute sorte et s'engager dans la gestion, le contrôle et le développement de telles valeurs.

De manière générale, la société pourra prendre toute mesure de contrôle, supervision et mener à bien toutes opérations jugées utiles pour l'accomplissement de l'objet social.

La société pourra aussi mener à bien toute opération commerciale, industrielle, financière, civile et autre concernant toute sorte de valeurs ou droits, mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, en son nom et pour son compte ou au nom et pour le compte de tiers, au Luxembourg tant qu'à l'étranger.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. LOZIE, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2014. Relation: RED/2014/1647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014121049/126.

(140139996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Belair Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 123.455.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE VINGT-CINQ JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc DOURSON, pharmacien, né le 5 décembre 1969 à Sarreguemines (France), et demeurant au 73, route de Luxembourg, L-8140 Bridel,

dûment représentée par Monsieur Frédéric COLLOT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du 28 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'actionnaire unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, déclare qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BELAIR DEVELOPMENT S.A., avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.455, constituée sous la forme juridique d'une société anonyme suivant acte notarié du 19 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 364 du 13 mars 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis. La société a actuellement comme numéro d'immatriculation, le numéro 2006 22 34 262.

Le capital social actuel de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 6.200 (six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, dénommée ci-après «Notre Société» ou «la Société Absorbée» ou «la Société Absorbée 1»,

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable ayant pris connaissance de cet ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Présentation du projet de fusion daté du 24 décembre 2013, prévoyant l'absorption par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONDORF REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.454 («Société Absorbante»), de cinq sociétés: 1) Notre Société («BELAIR DEVELOPMENT S.A.» «Société Absorbée 1»); 2) «GLACIS INVEST S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.054 («Société Absorbée 2»); 3) «VALONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9291 Diekirch, 2, am Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.419 («Société Absorbée 3»); 4) «XYLONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.454 («Société Absorbée 4»), et 5) «APAGIO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.580 («Société Absorbée 5»), ensemble «les Sociétés Absorbées» ou «les Sociétés Absorbées 1, 2, 3, 4, et 5», la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 en date du 3 janvier 2014, page 743 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

2) Constatation qu'il a été renoncé par l'actionnaire unique de dresser un rapport écrit des conseils d'administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant d'un point de vue juridique le projet de fusion ainsi qu'à l'établissement d'un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants sur base des articles 265 (3) et 266 (5).

3) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

4) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, et transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante dont notamment les biens immobiliers leurs appartenant, avec dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées par suite de la fusion.

5) Fixation de la date d'effet comptable de la fusion

6) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

7) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de Notre Société.

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des autres Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante.

L'actionnaire unique tel que représenté a déclaré que la Société Absorbée 1 n'a pas émis d'emprunt obligataire privé.

L'actionnaire unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate qu'on lui a présenté le projet de fusion daté du 24 décembre 2013, prévoyant l'absorption par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONDORF REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.454, de cinq sociétés: 1) Notre Société («BELAIR DEVELOPMENT S.A.» «Société Absorbée 1»); 2) «GLACIS INVEST S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.054 («Société Absorbée 2»); 3) «VALONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9291 Diekirch, 2, am Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.419 («Société Absorbée 3»); 4) «XYLONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.454 («Société Absorbée 4»), et 5) «APAGIO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.580 («Société Absorbée 5»), ensemble «les Sociétés Absorbées» ou «les Sociétés Absorbées 1, 2, 3, 4, et 5», la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de Notre Société, et des Sociétés Absorbées 2, 3, 4, et 5 à la Société Absorbante,

ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 en date du 3 janvier 2014, page 743, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, et dont une copie reste annexée, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, au présent acte;

Deuxième résolution

L'actionnaire unique déclare avoir renoncé à l'établissement comme le permet les articles 266 (5) et 265 (3) de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants (article 266 (1)) ainsi qu'à l'établissement du rapport établi par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent justifiant et expliquant du point de vue juridique et économique le projet de fusion (art. 265 (1)), étant également précisé que, conformément à l'article 266 (3) de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, prévoyant l'application des règles prévues à l'article 26-1 paragraphes (2) à (4) de la même loi est d'application.

Copie de cette déclaration de l'actionnaire unique restera annexée aux présentes.

Troisième résolution

L'actionnaire unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition de l'actionnaire au siège social de Notre Société.

Un document émanant de l'organe de gestion des sociétés fusionnantes attestant de cette formalité restera annexée aux présentes.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique confirme que compte tenu qu'à la date du projet de fusion dont question ci-avant, les actionnaires de la société Absorbante et des Sociétés Absorbées étaient les mêmes et qu'à la date de la présente approbation de la fusion, ces actionnaires sont toujours les mêmes et dans les mêmes proportions, il est confirmé qu'il n'est pas requis par les actionnaires d'établir un rapport d'échange et de ne pas rémunérer les actionnaires des Sociétés Absorbées par la création et la remise à ces derniers de nouvelles actions de la Société Absorbante en contrepartie des actions des Sociétés Absorbées à annuler, mais de réaliser la fusion purement et simplement tel que prévu dans le projet de fusion du 24 décembre 2013, moyennant transfert à la Société Absorbante de l'ensemble des actifs et passifs des Sociétés Absorbées tels qu'ils résultent des situations comptables arrêtées au 30 septembre 2013, sans exception ni réserve.

L'actionnaire unique approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par l'absorption de Notre Société par la Société Absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion et par le transfert de tous les actifs et passifs de Notre Société à la Société Absorbante dont notamment les biens immobiliers lui appartenant, et dissolution sans liquidation de Notre Société comme suite à la fusion.

Les sociétés qui fusionnent entendent, par ailleurs, que l'opération visée par le présent projet soit soumise au régime de neutralité fiscal prévu par l'art 170 de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

Cinquième résolution

La date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée dès le 31 décembre 2013, toutes les transactions réalisées depuis cette date étant considérées accomplies pour compte de la Société Absorbante.

Sixième résolution

L'actionnaire unique accorde décharge aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société Absorbée 1, au siège de la Société Absorbante.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des Sociétés Absorbées 2, 3, 4, et 5 et de la Société Absorbante.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet de fusion.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. COLLOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2014. Relation: RED/2014/1390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014121068/141.

(140140040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.905.895,47.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 10 juillet 2014 sous seing privé que:

Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134788, a cédé les 83.400.222 class A parts sociales de la Société à la société Office Portfolio Minerva I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135148.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	83.400.222 A parts sociales
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	2.452.950 B parts sociales
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	404.736.375 C parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour Office Portfolio Minerva II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014118655/23.

(140136073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Börse Frankfurt Zertifikate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.108.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of July
Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

DEUTSCHE BÖRSE AG, a company incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Mergenthalerallee 61, 65760 Eschborn, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main under number HRB 32232,

Duly represented by Christine Zillig, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "Börse Frankfurt Zertifikate Holding S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 128.108, incorporated on 28 March 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1415 of 11 July 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 12 December 2013 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number 520 of 26 February 2014.

The proxyholder declares and requests the notary to record that:

I.- The sole shareholder holds all fivethousandandone (5,001) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by it.

II.- The items on which resolutions are to be passed are the following:

1) Winding up and liquidation of the Company.

2) Appointment of MAYFAIR TRUST, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 112.769, as the Company's liquidator and determination of the powers of the liquidator.

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The sole shareholder resolves to wind up the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint MAYFAIR TRUST, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 112.769, as liquidator of the Company.

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by Articles 144 and following of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The liquidator may execute acts and operations specified in Article 145 of the Law without any special authorisation of the sole shareholder. The liquidator may, under its own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration he determines. The liquidator shall not be obliged to draw up an inventory and may engage the Company (in liquidation) under his sole signature, without restriction.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that, upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. In case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first names, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den vierundzwanzigsten Juli

Vor mir, Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven.

Erschien:

DEUTSCHE BÖRSE AG, eine nach deutschem Recht gegründete und bestehende Gesellschaft, mit eingetragenem Sitz in Mergenthalerallee 61, 65760 Eschborn, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 32232,

Ordnungsgemäß vertreten durch Christine Zillig, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht welche, nachdem sie "ne varietur" vom Bevollmächtigten und dem instrumentierenden Notar unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigegeben werden soll um mit ihr registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft "Börse Frankfurt Zertifikate Holding S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit eingetragenem Sitz in L-1855 Luxemburg, 42, avenue J.F. Kennedy, registriert im Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 128.108, gegründet am 28. März 2007 gemäss Urkunde aufgenommen durch Joëlle BADEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 1415 vom 11. Juli 2007.

Die Statuten der Gesellschaft wurden das letzte Mal am 12. Dezember 2013 durch Urkunde vom unterzeichnenden Notar abgeändert, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 520 vom 26. Februar 2014.

Der Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Der alleinige Gesellschafter hält alle fünftausendundeins (5.001) ausgegebenen Aktien der Gesellschaft so dass Beschlüsse rechtmässig von ihm getroffen werden können.

II.- Die Punkte zu denen Beschlüsse getroffen werden müssen sind wie folgt:

1.- Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

2.- Ernennung von MAYFAIR TRUST, S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2, Millewee, L-7257 Walferdange, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 112.769, als Liquidator der Gesellschaft und Bestimmung der Befugnisse des Liquidators.

Folglich sind folgende Beschlüsse gefasst worden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, mit sofortiger Wirkung, die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter ernennt MAYFAIR TRUST, S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2, Millewee, L-7257 Walferdange, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 112.769, zum Liquidator der Gesellschaft.

Der vorgenannte Liquidator hat die weitestgehendsten Befugnisse um sein Mandat auszuführen, und insbesondere die in Artikel 144 und fortfolgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das "Gesetz"), vorgesehenen Befugnisse. Der Liquidator kann, ohne spezielle Genehmigung des alleinigen Gesellschafters, die in Artikel 145 vom Gesetz vorgesehenen Akte und Handlungen vornehmen. Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung und von ihm bestimmten Voraussetzungen und Zeit, bestimmte und spezielle Funktionen delegieren. Der Liquidator ist nicht verpflichtet ein Inventar zu erstellen und kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft uneingeschränkt durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch der vorbenannten Erschienenen in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll der deutsche Text massgebend sein.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Bevollmächtigte gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Christine Zillig, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 juillet 2014. LAC / 2014 / 35462. Reçu 12.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. August 2014.

Référence de publication: 2014121075/101.

(140140007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Deplasse Counsellors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 168.918.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014118153/14.

(140136993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

European Real Estate Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.990.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 juin 2014, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118226/14.

(140136269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.
